DÉCLARATION CGT - CSEC EDF - 26/11/26

Création du Centre Excellence Comptable et Fiscal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du CSEC, chers Collègues,

La CGT prend acte du projet de création du Centre d'Excellence Comptable et Fiscal présenté par la Direction.

Nous notons que le dossier annonce le maintien des lieux de travail et des collectifs de proximité actuellement constitués. Nous prenons également acte des opportunités mises en avant d'échanges entre les métiers comptables, fiscaux, paie et numériques ainsi que des possibilités de développement des compétences.

Toutefois, pour la CGT, cette réorganisation ne peut être analysée uniquement sous le prisme de la mutualisation et de la performance. Elle doit être évaluée au regard de ses conséquences concrètes sur les salariés, leurs conditions de travail, leur santé et l'avenir des emplois.

Le dossier met lui-même en évidence plusieurs fragilités : différences de cultures managériales, nécessité de construire une nouvelle appartenance, interrogations sur la nouvelle gouvernance et risque de limitation des évolutions professionnelles.

La CGT considère que ces éléments ne sont pas secondaires. Ils constituent au contraire des signaux qui doivent conduire l'entreprise à apporter des garanties fortes.

Le dossier vante le nouvel ERP comme porteur « d'efficacité et de transformation des travaux de la comptabilité ». Intégration des immobilisations, abandon d'IRIS. Très bien.

Mais concrètement, pour les salariés : Quelles tâches disparaissent, lesquelles arrivent ? Qui est formé, quand, et sur quel temps ? Comment on tient la charge pendant la bascule, quand il faut faire tourner l'existant et apprendre le nouveau en même temps ? Et ces gains d'efficacité, ils se traduisent en quoi : en postes en moins ?

Rien de tout ça n'est dans le dossier.

La CGT revendique donc :

Sur l'emploi et les rémunérations

- Le maintien intégral des emplois et des activités au sein du périmètre concerné ;
- Aucune suppression de poste ni réduction d'effectifs liée aux gains de productivité du futur centre ou à l'automatisation apportée par S4PHIR ;
- Un plan détaillé des écarts de rémunération pouvant exister entre les salariés issus des différentes entités regroupées ;
- La préservation et la reconnaissance des expertises développées au CSP2C ;
- Des engagements concrets sur les parcours professionnels et les possibilités réelles d'évolution.

REJOINDRE LA CGT ?
C'est par ici
MOBILISÉS AVEC VOUS
Le service public est une énergie d'avenir
CONTACT :
Thomas PLANCOT
RS CGT CSEC EDF
thomas.plancot@edf.fr
www.fnme-cgt.fr

DÉCLARATION CGT - CSEC EDF - 26/11/26

Création du Centre Excellence Comptable et Fiscal

Sur les conditions de travail et la santé

Une évaluation régulière et contradictoire de la charge de travail après la mise en œuvre de la nouvelle organisation :

- Un suivi spécifique des risques psychosociaux présenté aux représentants du personnel ;
- Un plan de formation sur le temps de travail et des moyens renforcés pendant toute la période de bascule vers S4PHIR ;
- Sur la consultation des instances ;
- L'engagement écrit que toute évolution ultérieure de l'organisation du CECF (optimisations, standardisations, regroupements d'activités, changements de processus ou d'outils) fera l'objet d'une nouvelle information-consultation, avant toute mise en œuvre ;
- La communication aux élus du calendrier et du périmètre des « réflexions » d'optimisation annoncées, dès leur lancement ;
- Une transparence complète des décisions d'organisation de la direction du centre.

La CGT rappelle que l'excellence affichée dans l'intitulé du projet ne peut se construire sur la seule recherche d'une efficacité économique. Elle doit reposer sur la reconnaissance du travail réalisé, sur le maintien des compétences, sur l'amélioration des conditions de travail et sur le respect des collectifs humains qui font aujourd'hui la qualité du service rendu ainsi que le respect du corpus réglementaire.

Une réorganisation ne peut être analysée sous le seul angle du rattachement hiérarchique. Elle doit également être évaluée au regard de ses conséquences sur la reconnaissance professionnelle, les parcours de carrière, les rémunérations et l'égalité de traitement entre salariés. En l'absence d'éléments précis sur ces sujets, le projet ne permet pas de mesurer l'ensemble de ses impacts sociaux réels.

La CGT restera particulièrement vigilante quant aux conséquences de cette réorganisation sur la charge de travail, les emplois, les parcours professionnels et la santé des salariés. Elle demande que des bilans réguliers soient présentés au CSE afin de vérifier la réalité des engagements pris par la Direction.

Pour la CGT, le projet ne pourra être considéré comme une réussite que si les gains recherchés par l'entreprise s'accompagnent de garanties sociales tangibles, mesurables et durables pour l'ensemble des salariés concernés.

REJOINDRE LA CGT ?
C'est par ici
MOBILISÉS AVEC VOUS
Le service public est une énergie d'avenir
CONTACT :
Thomas PLANCOT
RS CGT CSEC EDF
thomas.plancot@edf.fr
www.fnme-cgt.fr